

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE**
Département des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
AG

**ARRETE PORTANT RECONDUCTION DU DIRECTEUR DE LA CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL D'AVIGNON DANS SES FONCTIONS**

Le Maire de la Ville d'Avignon,

- Vu l'article L 514-2 alinéa 3 du Code Monétaire et Financier,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Madame Cécile HELLE en qualité de Maire de la Commune d'Avignon,
- Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- Vu l'arrêté municipal du 6 avril 2007 nommant Monsieur Jean-Dominique FAEDDA Directeur de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon à compter du 1^{er} juillet 2007,
- Vu l'arrêté de nomination par voie d'intégration directe du 15 décembre 2020 de Monsieur Jean-Dominique FAEDDA dans le grade d'Administrateur Hors classe,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Dominique FAEDDA est reconduit dans ses fonctions de Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal à compter du 1^{er} juillet 2024, pour cinq années, jusqu'au 30 juin 2029,

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à AVIGNON, le **27 MAI 2024**

Le Maire,
Cécile HELLE

Pour ampliation

Agnès GAGLIARDI

Responsable Service des Assemblées

Parvenu en Préfecture le : **27 MAI 2024**
Publié le : **30 MAI 2024**

Notifié le : **27 mai 2024**

Signature :

 **FAEDDA**